

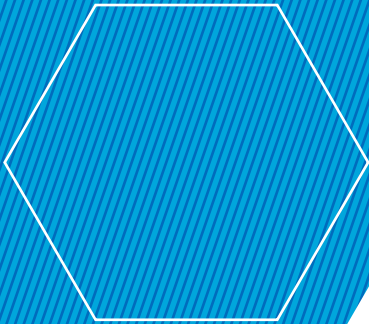
SYNTHÈSE

DÉVELOPPER LA PHARMACIE CLINIQUE EN FRANCE

9 propositions pour une approche encore plus globale du patient



OCTOBRE 2018



Cette note de synthèse vise à présenter les réflexions issues des travaux du groupe « pharmacie clinique » sur les orientations pour le développement de la pharmacie clinique, en complément du cahier thématique prévu au second semestre 2018.

Ce document n'a pas vocation à présenter une vision exhaustive des moyens à mettre en œuvre.





DÉVELOPPER LA PHARMACIE CLINIQUE EN FRANCE

INTRODUCTION

La pharmacie clinique, principalement centrée sur le patient, a pour objectif d'optimiser sa prise en charge à chaque étape du parcours de soins.

Depuis des années, les pharmaciens pratiquent quotidiennement des actes de pharmacie clinique. Portée depuis longtemps par les pharmaciens hospitaliers, la pharmacie clinique en établissement de santé est enfin reconnue comme une des missions essentielles des pharmaciens de Pharmacie à Usage Intérieur (PUI). Un décret relatif aux PUI, en attente de publication à la date de parution de cette note, devrait notamment préciser les contours de la pharmacie clinique et le rôle des pharmaciens hospitaliers.

En officine, les textes législatifs et réglementaires permettent progressivement aux pharmaciens de s'investir davantage dans la pharmacie clinique. Le décret relatif aux nouvelles missions du pharmacien d'officine publié au mois d'octobre 2018 a notamment permis de définir les conseils et prestations que les pharmaciens officinaux pourront proposer pour favoriser l'amélioration ou le maintien de l'état de santé des personnes. Cela recouvre notamment l'éducation à la santé, la prévention et le dépistage de certaines affections, la lutte contre les addictions, des actions de suivi et d'accompagnement pharmaceutique, la prévention de la iatrogénie médicamenteuse ou encore la participation à des actions d'évaluation en vie réelle des produits de santé.

QU'EST-CE QUE LA PHARMACIE CLINIQUE ?

La pharmacie clinique est une discipline pharmaceutique à part entière, mais aussi un mode d'exercice particulier de la pharmacie qui recentre l'exercice professionnel autour du patient et non exclusivement du produit.

L'ordonnance n° 2016-1729 du 15 décembre 2016 relative aux pharmacies à usage intérieur introduit réglementairement la pharmacie clinique dans les missions du pharmacien hospitalier à l'article L.5126-1 et apporte un éclairage sur les actions de pharmacie clinique : « *contribuer à la sécurisation, à la pertinence et à l'efficacité du recours aux produits de santé et concourir à la qualité des soins, en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins, et en y associant le patient* ».

La pharmacie clinique doit se pratiquer et se développer tant à l'officine qu'à l'hôpital. Elle permet à chaque étape du parcours de soins, la prise en charge thérapeutique globale

des patients par rapport aux produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux).

Le pharmacien clinicien accepte d'engager sa responsabilité en vue d'atteindre des objectifs thérapeutiques et de préserver et/ou d'améliorer la qualité de vie des patients¹.

Le pharmacien exerce en collaboration avec les autres professionnels impliqués, le patient et ses aidants.

Mais, à l'hôpital comme en ville, bien que pratiqués quotidiennement, les actes de pharmacie clinique manquent encore de visibilité.

CONTEXTE

Que ce soit à l'officine ou à l'hôpital, l'environnement clinique du patient est la principale source d'information pour le professionnel de santé.

Ainsi, les pharmaciens hospitaliers ont développé des activités de pharmacie clinique, en particulier dans le cadre de l'optimisation de la prise en charge médicamenteuse et de l'acte pharmaceutique de dispensation des produits de santé. Ces actions s'effectuent soit d'une manière centralisée au niveau des services de pharmacie par l'analyse et la validation des ordonnances, soit d'une manière décentralisée via des antennes de pharmacie ou l'insertion des pharmaciens dans les équipes soignantes.

À l'officine, les activités de pharmacie clinique formalisées se multiplient comme à titre d'exemples, l'analyse de l'ordonnance, les entretiens pharmaceutiques, les bilans partagés de médication, le développement de la prévention, mais nécessitent encore d'être encouragés.

Pour accompagner les évolutions de la discipline, et privilégier une approche encore plus globale du patient, l'Ordre, en collaboration avec les sociétés savantes, dont la SFPC (Société Française de Pharmacie Clinique), se mobilise pour porter des propositions concrètes et fédératrices auprès des pharmaciens, des patients, des autres professionnels de santé et des pouvoirs publics.

(1) La SFPC a donné une définition de la pharmacie clinique : « *La pharmacie clinique est une discipline de santé centrée sur le patient dont l'exercice a pour objectif d'optimiser la prise en charge thérapeutique, à chaque étape du parcours de soins. Pour cela, les actes de pharmacie clinique contribuent à la sécurisation, la pertinence et à l'efficacité du recours aux produits de santé. Le pharmacien exerce en collaboration avec les autres professionnels impliqués, le patient et ses aidants* ». (<http://sfpc.eu/fr/la-sfpc/presentation.html>)

DÉVELOPPER LA PHARMACIE CLINIQUE EN FRANCE

9 PROPOSITIONS

Proposition 1

ÉTENDRE LE CADRE CONVENTIONNEL DES BILANS PARTAGÉS DE MÉDICATION AUX PATHOLOGIES CHRONIQUES

Les traitements deviennent de plus en plus complexes et personnalisés. C'est le cas, par exemple, des thérapies ciblées par voie orale en cancérologie. Mais c'est aussi vrai pour de nombreuses maladies chroniques que sont le diabète, les maladies inflammatoires rhumatismales ou intestinales, la sclérose en plaques, la broncho-pneumonie chronique obstructive, l'asthme...

Le développement des bilans de médication pour ces patients chroniques nécessite la mise en place d'un cadre conventionnel adapté et la publication de consensus professionnels permettant d'apporter une méthodologie aux pharmaciens.

Proposition 2

DÉVELOPPER LA "PRESCRIPTION PHARMACEUTIQUE" DES PMF ET PMO

Parmi les pistes d'avenir, le pharmacien d'officine pourrait, par exemple, dispenser certains médicaments sur la base d'arbres décisionnels. Par ailleurs, pour faire face aux difficultés d'accès aux soins et désengorger les services d'urgence, les pharmaciens pourraient réaliser des conseils pharmaceutiques, y compris avec des médicaments sur prescription médicale obligatoire, comme cela se fait déjà au Québec ou en Angleterre.

La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a indiqué le 12 décembre 2017 à l'Assemblée nationale qu'une réflexion allait s'ouvrir « sur les leviers à mettre en œuvre pour rendre plus homogène la qualité de la dispensation en officine » pour les médicaments de prescription médicale obligatoire (PMO) et facultative (PMF). Elle a ajouté qu'une « réflexion pourrait être engagée sur la prise en charge par les pharmaciens d'officine de pathologies courantes sur la base d'arbres décisionnels fondés sur des données prouvées et sans exclure une évolution du mode de rémunération en cohérence ».

Proposition 3

RÉALISER DES TROD EN OFFICINE

En ville, les pharmaciens d'officine pourraient faciliter le dépistage précoce de certaines maladies en proposant la possibilité de réaliser un panel plus important de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD), sur des maladies transmissibles ou non, afin de favoriser une orientation rapide des patients au sein du système de soins ou sa prise en charge le cas échéant, directement par du conseil pharmaceutique.



Proposition 4

CRÉER UN ACTE DE VISITE PHARMACEUTIQUE À DOMICILE

D'autres activités de pharmacie clinique pourraient être intégrées dans les missions du pharmacien comme **l'intervention dans le maintien à domicile**. Le développement de la médecine ambulatoire, le vieillissement de la population, le développement de pathologies chroniques lourdes, nécessitent en effet une présence du pharmacien au plus près du patient pour lui apporter à domicile le service et le conseil qu'il serait en capacité de recevoir à l'officine.

Proposition 5

FACILITER LES COOPÉRATIONS INTERPROFESSIONNELLES

L'interprofessionnalité constitue un enjeu crucial pour le transfert de compétences entre pharmaciens et, plus largement, entre professionnels de santé. Dans le contexte du renforcement du lien ville/hôpital lié au virage ambulatoire, les pharmaciens hospitaliers et officinaux doivent travailler de concert et identifier des parcours de soins communs afin d'assurer une continuité pharmaceutique pour les patients.

La pharmacie clinique passe également par **l'intensification des coopérations interprofessionnelles** qui vont permettre le partage d'informations pour anticiper et minimiser les risques pour le patient.

Moyennant une formation et une coordination avec le médecin traitant, le suivi des patients chroniques pourrait être assuré par les pharmaciens. Ceux-ci auraient la possibilité de prescrire une analyse biologique et éventuellement, d'ajuster la posologie du traitement selon un protocole établi par le médecin traitant.

Pour **renforcer l'interprofessionnalité**, plusieurs leviers peuvent être proposés :

- Adapter la réglementation sur la formation ou sur les parcours professionnels du pharmacien pour favoriser la communication et la mobilité interprofessionnelles, au sein même du métier de pharmacien ;
- Intégrer dans le quotidien des pharmaciens des outils de suivi pharmaceutique, afin d'assurer une montée en compétence en pharmacie clinique, tels que des arbres décisionnels ;
- Renforcer le déploiement de messageries sécurisées ;
- Renforcer la place du DP, y compris pour les produits de type PMF ;
- Renforcer la conciliation médicamenteuse à l'entrée et la sortie du patient à l'hôpital.

Les autres métiers de la pharmacie contribuent aussi à l'organisation des soins centrés sur le patient, plus spécifiquement la biologie médicale. Ces professions ont un impact sur la qualité de l'exercice de la pharmacie clinique, notamment en officine.

DÉVELOPPER LA PHARMACIE CLINIQUE EN FRANCE

9 PROPOSITIONS

Proposition 6

ADAPTER LA FORMATION DES PHARMACIENS

Depuis 1985, la pharmacie clinique fait partie du cursus initial. A l'heure actuelle, elle est essentiellement développée dans les filières officine et internat, par l'intermédiaire de cours interactifs de validation d'ordonnances, d'interventions pharmaceutiques, de conciliation médicamenteuse mais aussi d'éducation thérapeutique du patient et d'entretiens pharmaceutiques. C'est au cours de la 5^e année hospitalo-universitaire que les étudiants entrent en contact avec les équipes de soins.

En 6^e année d'officine, la pharmacie clinique est la discipline majoritaire, avec un stage de six mois en pharmacie de ville pour les officinaux. L'enseignement porte essentiellement sur les spécificités des populations particulièrement à risques : enfants, personnes âgées, patients atteints de cancer, souffrant d'insuffisances rénale et hépatique, femmes enceintes ou en période d'allaitement. Sont également incluses les notions de prévention en termes d'hygiène de vie, notamment la prise en charge des addictions et de vaccinations. **Ce stage pourrait être transformé en une année d'internat qui permettrait aux officinaux de se spécialiser en pharmacie clinique sur le modèle suivi pendant quatre ans par les internes, futurs pharmaciens hospitaliers.** Ces propositions devraient voir le jour dans le cadre de la réforme des études en cours.

Cette formation initiale, ne dispense pas d'une formation continue tout au long de la vie professionnelle, pour réactualiser ou approfondir ses connaissances.

Proposition 7

RENFORCER L'ÉVALUATION DES PRATIQUES DE PHARMACIE CLINIQUE

Le suivi des indicateurs est essentiel pour donner de la visibilité, évaluer et faire évoluer la pratique de la pharmacie clinique. C'est pourquoi la Société française de pharmacie clinique a élaboré et met à disposition des pharmaciens hospitaliers, une batterie d'indicateurs destinés à mesurer les activités des PUI, tant en termes qualitatifs que quantitatifs. Ceux qui sont dédiés à la pharmacie d'officine restent encore à créer ou à adapter à partir de ce qui existe déjà pour la pharmacie hospitalière. Ces indicateurs peuvent à la fois mesurer la conformité du système qualité par rapport à ses objectifs, le bon déroulement des actes pharmaceutiques en général et en particulier, du processus de dispensation mais aussi des résultats à destination des pharmaciens ou encore des pouvoirs publics.

Ainsi, pour pouvoir imposer une démarche de pharmacie clinique, allouer les ressources et moyens nécessaires à cette activité, il faut pouvoir démontrer son efficacité en termes de santé publique et d'impact médico-économique. Depuis quelques années, de plus en plus d'études sont menées sur les interventions pharmaceutiques dans les établissements de santé. Il faut renforcer la recherche française sur ce sujet.

L'officine pourrait entrer dans ce processus et se mobiliser sur des enquêtes d'envergure d'évaluation de pratiques professionnelles, ce qui valoriserait l'acte pharmaceutique officinal au même titre que celui en établissements de santé.



Proposition 8

FOURNIR DES OUTILS ADAPTÉS, EN FAVEUR DE LA TRAÇABILITÉ ET DE LA SÉCURISATION ET DÉVELOPPER LA COMMUNICATION

La traçabilité et la sécurisation des données du patient sont deux enjeux majeurs de la pharmacie clinique pour que les professionnels puissent effectuer un réel suivi pharmaceutique. La pharmacie clinique nécessite donc des outils adaptés, comme le Dossier Pharmaceutique. Tous les secteurs professionnels sont impactés par le développement de la pharmacie clinique : la pharmacie hospitalière et la pharmacie d'officine mais aussi la biologie, car de plus en plus de médicaments ont des impacts forts sur les résultats des examens de laboratoire. À l'inverse, ces résultats permettent une prescription motivée et responsable. Il est donc important que biologistes médicaux et pharmaciens cliniciens puissent communiquer en toute sécurité. D'où la nécessité d'outils adaptés et sûrs comme les messageries sécurisées.

Le Dossier Pharmaceutique constitue un élément indispensable dans le déploiement de la pharmacie clinique, en lien avec le dossier médical partagé auquel les pharmaciens pourront avoir accès. Le pharmacien biologiste médical devrait pouvoir communiquer avec les prescripteurs ses analyses et recommandations.

La coordination ville-hôpital est également prépondérante : l'hospitalisation est une étape du soin au patient, souvent courte, qui nécessite une communication entre la ville et l'hôpital qui reste encore à développer.

D'autres outils comme des logiciels d'aide au ciblage des patients à risques sont en train d'émerger. Ils constitueront une aide précieuse pour le déploiement de la pharmacie clinique. En effet, que ce soit en établissement de santé comme en officine, la généralisation de la pharmacie clinique va nécessiter de cibler les services de soins, les patients les plus à risque. Le pharmacien analyse la totalité des prescriptions mais il a besoin d'aide pour déterminer rapidement à qui proposer des actions supplémentaires.

Proposition 9

RENFORCER LA DÉMARCHE QUALITÉ

L'ensemble des pharmaciens d'officine doit aujourd'hui respecter les bonnes pratiques de dispensation des médicaments applicables depuis le 1er février 2017, qui apportent le référentiel indispensable permettant à la profession officinale de structurer et de développer une démarche qualité. Le respect de ces bonnes pratiques est un gage supplémentaire de sécurité pour le patient, qui pourra trouver la garantie d'avoir face à lui, un professionnel ayant mis en œuvre toutes les actions visant à assurer une bonne exécution de la dispensation.

L'élargissement du champ d'actions du pharmacien vers le développement des activités de pharmacie clinique implique l'adaptation du référentiel d'assurance qualité, tout en prenant en compte les contraintes administratives et de structure, inhérentes à la mise en œuvre de telles mesures.



DÉVELOPPER LA PHARMACIE CLINIQUE EN FRANCE

CONCLUSION

L'Ordre considère que l'exercice de la pharmacie clinique constitue un objectif fondamental pour la profession de pharmacien. Le cadre législatif et réglementaire qui a donné toute légitimité aux pharmaciens pour faire évoluer les pratiques de pharmacie clinique s'inscrit dans l'éthique de la profession de pharmacien.

Dans un environnement sanitaire en pleine mutation, le déploiement de la pharmacie clinique apporte de la sécurité au patient. Elle valorise le métier de pharmacien et devrait renforcer sa place dans le parcours de soins. En effet, véritable expert du médicament, le pharmacien apporte une compétence complémentaire à celle des autres professionnels de santé qui bénéficiera pleinement aux patients.

Par ailleurs, dans un contexte de difficultés d'accès aux soins, l'attente vis-à-vis des pharmaciens ne peut que croître. Les coopérations interprofessionnelles vont en effet devenir indispensables pour pouvoir assurer de façon optimale la prise en charge sur tout le territoire d'une population vieillissante, au regard de l'évolution de la démographie médicale. Dans ce contexte, le déploiement de la pharmacie clinique, à l'hôpital comme en ville, assurerait la sécurisation, la pertinence et l'efficacité des soins dans le cadre de ces coopérations. Rappelons que la lutte contre la iatrogénie médicamenteuse est une priorité depuis la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et s'impose comme un thème majeur à travers la Stratégie nationale de santé (2018 - 2022).

Cette optimisation thérapeutique, outre l'amélioration en termes de santé publique, est aussi sans conteste une source potentielle d'économies de plusieurs milliards.

Enfin, ces propositions au service du développement de la pharmacie clinique constitueraient également un levier pour répondre aux attentes des pouvoirs publics annoncées le 18 septembre 2018, dans le cadre de la réforme qui vise à transformer le système de santé, notamment en réponse aux trois engagements prioritaires pour mener à bien ce projet « Ma Santé 2022 » :

- Placer le patient au cœur du système et faire de la qualité de sa prise en charge la boussole de la réforme ;
- Organiser l'articulation entre médecine de ville, médico-social et hôpital pour mieux répondre aux besoins de soins de proximité ;
- Repenser les métiers et la formation des professionnels de santé.

